

**DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

**CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC**

**COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC**

**PISTES ET SENTIERS
EHA**

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons, VTT à l'occasion des travaux de tombé et évacuation des pylônes du téléphérique de la Flégère,

ARRETE

**Les sentiers des Gardes et des Marocains
Du 06 Mai au 24 mai 2019**

Article 1 - La circulation est interdite aux piétons et VTT sur le sentier des Gardes et des Marocains du 06 mai au 24 mai 2019 (cf. plan joint).

Article 2 - La mise en place de la signalisation ainsi que sa maintenance seront assurées par le **service pistes et sentiers** sur les fermetures de sentiers. L'entreprise **STM**, est chargée de la signalisation au droit du chantier.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

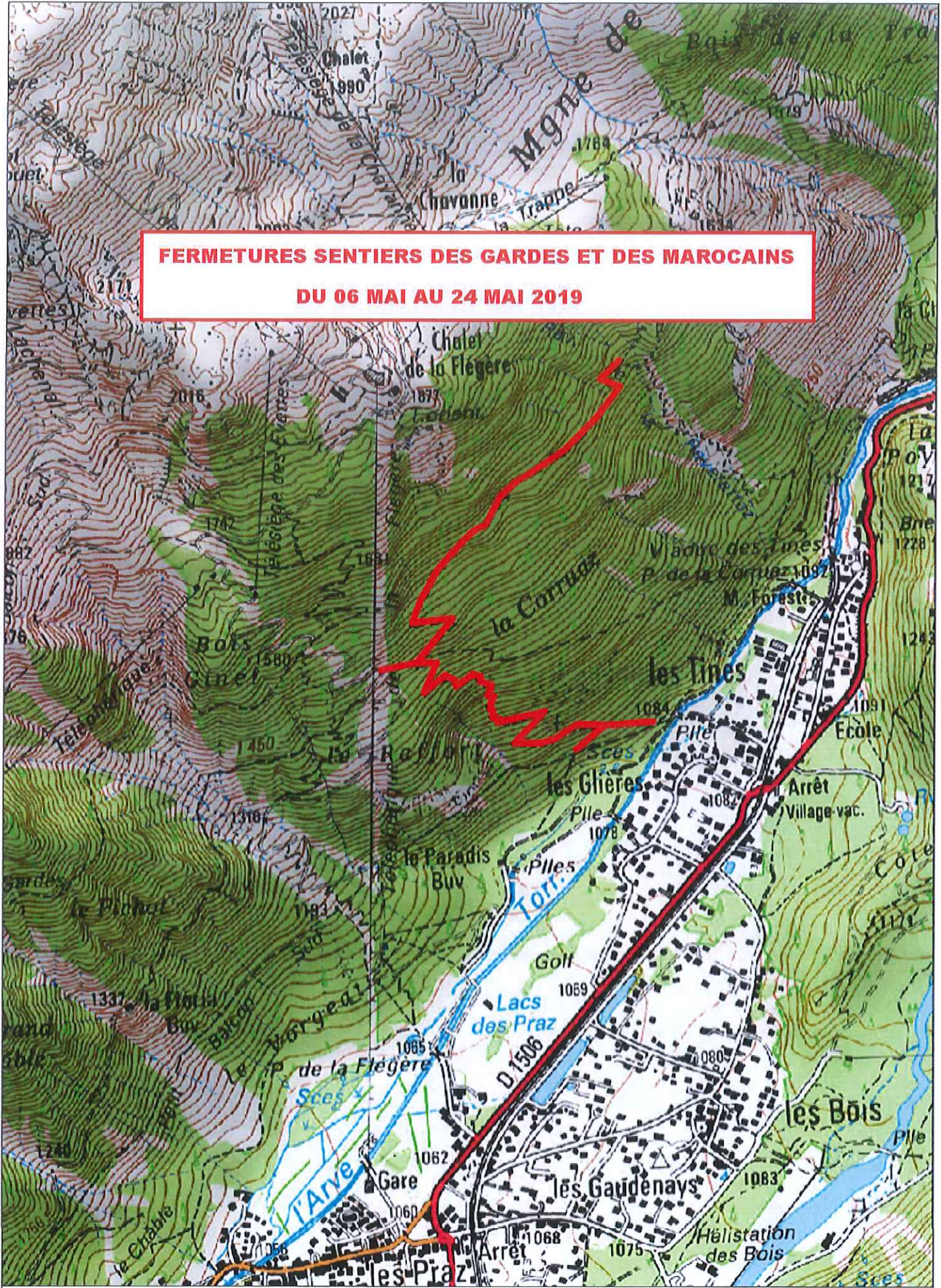
Fait à CHAMONIX, le

23 AVR. 2019

**Le Maire
Eric Fournier,**



**FERMETURES SENTIERS DES GARDES ET DES MAROCAINS
DU 06 MAI AU 24 MAI 2019**



1:12000
m 100 200 300